

MAIRIE d'ONDES



COMMUNE D'ONDES

**PLAN COMMUNAL
DE SAUVEGARDE**



**Et Document d'Information Communal
sur les Risques Majeurs**

Plan Communal d'Organisation

SOMMAIRE

RISQUE INONDATION

1. Préambule

Présentation Générale du plan communal

2. Présentation du site

- 2.1 : Description de la commune
- 2.2 : Présentation des zones concernées

3. Dispositifs opérationnels

Schéma de diffusion de l'alerte

4. Organisation des secours

- 4.1 : Description et localisation du PC communal (PCC)
- 4.2 : Mise en œuvre des moyens d'analyse et de suivi

5. Fiches de service

6. Dispositifs d'évacuation

- 6.1 : Dispositif d'hébergement d'urgence
- 6.2 : Recensement de la population
- 6.3 : Itinéraire d'évacuation
- 6.4 : Moyens de transport
- 6.5 : Liste des institutions à informer
- 6.6 : Surveillance des secteurs évacués

RISQUE RUPTURE GRAND BARRAGE

7. Annexes

- 7.1 Cartographie
- 7.2 Plans de la commune
- 7.3 Localisation des salles d'hébergement d'urgence
Recensement en cas d'inondation
 - ✓ Population en zone à risque : environ 50 personnesRecensement en cas de pandémie
 - ✓ Population concernée : environ 864 personnes
- 7.4 Cartographie de la gestion des risques

RISQUE INONDATION

1. Préambule

Présentation générale du Plan Communal

Le Plan Communal d'organisation est établi en référence :

- Au Plan de Prévention de Risques Naturels (PPRN) qui a été défini par arrêté préfectoral n° 31/000108 en date du 29 juillet 2005 pour le risque inondation de la Garonne ;
- Au Plan Particulier d'intervention (P.P.I.) élaboré par le Préfet de la Haute-Garonne pour le risque de rupture d'un grand barrage approuvé par arrêté préfectoral n° 2007 préf31-190 en date du 02 août 2007

La commune d'Ondes, dans le cadre des études de dangers et des P.P.I. élaborés, est concernée par le barrage de Cap-Long (Hautes-Pyrénées). L'éventualité de la rupture de ce barrage entraîne le renvoi au repère de la crue centennale de 1875.

Les présents plans, examinés en Conseil Municipal, font l'objet d'un arrêté municipal d'approbation.

D'autre part, l'école primaire a établi un Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS) d'un établissement Scolaire en 2012.

2. Présentation du site

2.1 : Description de la commune

La commune d'Ondes est située à une vingtaine de kilomètres à l'aval de Toulouse en bordure de Garonne, côté rive droite dans un champ d'expansion des crues.

La commune d'Ondes recense 728 habitants et 123 habitants sur le Lycée Agricole

En cas d'inondation, seuls les quartiers de la Rue de la Poste, le chemin de Verdunenc, et une partie du Hameau des Crespys sont concernés directement par une vague de submersion éventuelle.

D'autre part, sur la rive gauche côté Grenade, la RD 17 serait impraticable et le pont infranchissable.

2.2 : Présentation des zones concernées

La Rue de la Poste est constituée de 18 maisons. Ce quartier compris entre le Chemin du Gâ et la Rue de la Poste est desservi par la RD 29.

Le chemin de Verdunenc joignant le chemin des Carolles de Miquelis au hameau des Crespys dessert une maison individuelle où demeurent deux personnes ainsi que la centrale béton « Garrouste » où travaillent 13 employés.

Le hameau des Crespys est constitué d'une dizaine d'habitations. Ce hameau peut-être desservi à partir de la RD 17 par le Chemin de Caminet.

Les Graviers Garonnais Route de Grenade où huit personnes travaillent sur le site.

3. Dispositifs opérationnels

Le plan de vigilance météorologique :

Pour faire face aux événements météorologiques dangereux, Météo-France exerce les attributions de l'Etat en matière de sécurité météorologique des personnes et des biens. Météo-France est chargée, pour cette mission, de fournir l'information nécessaire aux services chargés de la sécurité civile en matière d'événements météorologiques dangereux, qualifiés d'exceptionnels, comme par exemple de fortes précipitations ou des orages importants pouvant générer des inondations par ruissellement ou débordement.

Le dispositif d'information météorologique est le suivant :

Mise en service par Météo-France d'un site INTERNET (www.meteo.fr) accessible à tous les publics intéressés permettant la lecture d'une **carte** en couleurs dite de **vigilance**, valable 24h/24h et précisant :

- quatre niveaux de vigilance,
 - ✚ VERT : pas de vigilance particulière,
 - ✚ JAUNE : être attentif mais météo habituelle pour le département,
 - ✚ ORANGE : être très vigilant ; événement météorologique dangereux,
 - ✚ ROUGE : vigilance absolue ; événement exceptionnel.

- pour six types d'événements :
 - ✚ vent violent
 - ✚ fortes précipitations
 - ✚ orages
 - ✚ neige ou verglas
 - ✚ avalanches
 - ✚ canicule (du 1^{er} juin au 30 septembre de chaque année)

L'information est réactualisée tous les jours à 6h00 et à 16h00 - Activation 24h00/24h00 par Météo-France d'un répondeur d'information météorologique (tél. 0892.68.02.81) ouvert à tous apportant un complément d'information pour une meilleure interprétation des deux niveaux de risques les plus importants présentés sur la carte de Météo-France (niveaux rouge et orange).

Schéma de diffusion de l'alerte

Le Maire reçoit l'alerte.

Dans le cas où il ne serait pas joignable les personnes à joindre prioritairement sont les élus dans l'ordre du tableau.

4. Organisation des secours

4.1 : Description et localisation du PC communal (P.C.C.)

Le PC communal sera installé Salle du Conseil Municipal à la Mairie d'Ondes

☎ 05 61 82 61 88

☎ 05 61 82 32 79

mairie-ondes@wanadoo.fr

Des ordinateurs sont présents dans cette salle

4.2 Mise en œuvre des moyens d'analyse et de suivi

Le suivi de la situation sera assuré par l'écoute des messages téléphoniques, l'écoute de la radio et la recherche d'informations complémentaires sur internet.

5. Fiches de service

Les conseillers municipaux, le personnel communal en astreinte se partagent par secteurs les différentes tâches :

- prendre les messages officiels téléphone et fax
- assure la coordination des opérations.
- assure la permanence téléphonique.
- suivre l'évolution de la situation sur internet.
- assurer l'information dans les différents secteurs par le biais du porte à porte et proposer aux habitants leur aide éventuelle.

6. Dispositif d'hébergement d'urgence

6.1 Dispositif d'hébergement d'urgence

L'école, la salle de la Bûchère et le 1^{er} étage de la mairie, peuvent servir de salle d'accueil
En cas de pandémie, la salle Jean Blanc peut également servir de salle d'accueil.

6.2 Recensement de la population

La commune d'Ondes recense 697 habitants et 115 habitants sur le Lycée Agricole
La commune recense 277 logements d'habitation, 19 logements vacants

6.3 Itinéraire d'évacuation

Les personnes demeurant Rue de la Poste sortiront de leur domicile par l'accès côté RD 29 et se rendront dans les salles d'hébergement : école, salle de la Bûchère, salle Jean Blanc (seulement en cas de pandémie) ou à la mairie.

Les personnes demeurant Route de Castelnaud sortiront de leur domicile par l'accès côté RD 29 et se rendront dans les salles d'hébergement : école, salle de la Bûchère ou à la mairie.

Les personnes demeurant au lotissement Villadar, Rue Villadar, Rue des Vignes sortiront de leur domicile et se rendront dans les salles d'hébergement : école, salle de la Bûchère, salle Jean Blanc (seulement en cas de pandémie) ou à la mairie.

Les personnes demeurant Rue de l'Eglise, Rue des Marronniers, Route de Pompignan sortiront de leur domicile et se rendront dans les salles d'hébergement : école, salle de la Bûchère, salle Jean Blanc (seulement en cas de pandémie) ou à la mairie.

Les personnes demeurant Rue des Demoiselles et Place de la République sortiront de leur domicile et se rendront dans les salles d'hébergement : école, salle de la Bûchère, salle Jean Blanc (seulement en cas de pandémie) ou à la mairie.

Les personnes demeurant Chemin de Verdunenc, Route de Grissoles ou hameau des Crespys feront de même en empruntant le CD 17, la Rue des Marronniers et la Rue de l'Eglise.

Les Graviers Garonnais évacueront vers la ville de Grenade.

6.4 Moyens de transports

- Nombre de personnes à évacuer : 812

Degré d'autonomie et type de population :

- Majeure partie de la population autonome
- 56 personnes âgées

La commune d'Ondes ne possède pas de moyen de transport.

6.3 Liste des institutions à informer

- LEGTA : Lieu dit « Tournassou » - Route de Castelnaud
- Ecole Primaire Publique situé 2 rue de l'église : pour réquisition des locaux

6.5 Surveillance des secteurs évacués

La commune ne possède pas de police municipale.

Les secteurs concernés :

- Route de Castelnau habitat de village,
- Rue de la Poste : habitat de village, entrée principale côté Rue de la Poste ayant un jardin avec une 2^{ème} entrée, côté Chemin du Gâ
- Place Villadar Appartements à 3 étages
- Rue Villadar, habitat de lotissement
- Rue des Vignes habitat de lotissement
- Chemin des Carolles maisons individuelles
- Rue de l'Eglise habitat de village,
- Rue des Marronniers maisons individuelles
- Route de Pompignan maisons individuelles et entreprises
- Rue des Demoiselles maisons individuelles et appartements
- Place de la République habitat de village
- Route de Grisolles maisons individuelles isolées
- Hameau des Crespys : habitat pavillonnaire
- Chemin de Verdunenc : 1 centrale à béton avec bureaux et hangars
- Graviers Garonnais : extraction de graviers : une maison individuelle

RISQUE RUPTURE GRAND BARRAGE

La commune d'Ondes est concernée par le barrage du Cap de Long

Le **barrage de Cap de Long** est un barrage de type barrage-poids voûte d'une profondeur de 60 m et d'une surface de 110 ha est la plus grande retenue d'eau des Hautes-Pyrénées avec un volume d'eau de 63 millions de m³.

Le barrage mesure quant à lui près de 100 m de hauteur et il fut construit entre 1950 et 1953 sur l'emplacement du petit lac de l'Oustallat et de l'ancien lac de Cap de Long.

Altitude : 2161m. **Massif** : Néouvielle - Pic Long. **Départ** : Parking d'Artigusse 1593m ou parking du lac d'Orédon 1856m ou parking du lac de Cap de Long 2161m (route ouverte et déneigée en principe le dernier week end de mai).



La réglementation française a rendu obligatoire l'établissement, pour les grands barrages, d'un **Plan Particulier d'Intervention** (PPI).

Le PPI a été établi sous l'autorité du Préfet, le PPI définit les mesures à prendre dans l'hypothèse où l'intégrité physique du barrage serait menacée et pourrait affecter la population et/ou l'environnement.

Le but du PPI est d'organiser la mise à l'abri totale et ordonnée de la population ; il vise à :

- organiser une diffusion très rapide de l'alerte

- définir les mesures de sauvegarde à appliquer en vue d'évacuer les populations avant, si possible, que le danger ne devienne imminent.

Outre les mesures de sauvegarde et de protection à mettre en œuvre, il décrit les missions et les responsabilités de chacun des intervenants.

Le PPI est fondé sur le principe qu'avant une hypothétique rupture de l'ouvrage, un certain nombre de signes, d'indices, d'informations, doivent permettre la mise à l'abri de la population ; ceci suppose la transmission rapide des informations vers la préfecture, les maires et la population. Le dispositif d'alerte comporte 4 phases :

- ❖ Vigilance renforcée
- ❖ Préoccupations sérieuses
- ❖ Péril imminent
- ❖ Rupture constatée

L'implication de chaque maire concerné en vue d'élaborer et de tenir à jour un Plan Communal de Sauvegarde (article 13 de la loi du 13 août 2004) complétant le PPI et d'informer préalablement la population sur la conduite à tenir en cas de nécessité.

En cas de rupture totale ou partielle du barrage, outre les mesures de sauvegarde définies dans le PPI, le Préfet déclenche le Plan ORSEC. Le Maire met en place le Plan Communal de Sauvegarde tel que défini pour le risque inondation.

ANNEXES ET CARTES

7. Annexes

- 7.1 Cartographie**
- 7.2 Plans de la commune**
- 7.3 Localisation des salles d'hébergement d'urgence**
 - Recensement en cas d'inondation**
 - ✓ Population en zone à risque : environ 50 personnes**
 - Recensement en cas de pandémie**
 - ✓ Population concernée : environ 864 personnes**
- 7.4 Cartographie de la gestion des risques**